

Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international : Isabelle AMAUGER

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne
pour la période 2021-2027 »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce bordereau est un point d'étape qui s'inscrit en complément du bordereau présenté à la session de décembre 2020 « Mise en œuvre des fonds européens en Bretagne à compter de 2021 ».

Les modifications proposées sur les différentes maquettes et sur l'architecture générale de la mise en œuvre des fonds européens pour la période 2021-2027 sont d'ordre assez technique et relativement marginales depuis ce dernier point d'étape. Elles portent sur des points d'ajustements ou des précisions complémentaires suite aux récentes avancées dans les négociations (adoption du futur cadre financier pluriannuel européen et du plan de relance européen en décembre 2020) et aux décisions validées lors du comité de suivi du 17 février 2021.

Le CESER renvoie en ce sens à son avis adopté en décembre 2020 sur ce dossier.

Il reste cependant des négociations à finaliser et des programmations à valider sur l'année 2021, notamment l'Accord de Partenariat français qui détermine la stratégie globale d'intervention des fonds européens en France pour la période 2021-2027. Son adoption définitive est attendue pour l'été 2021.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne le réel effort du Conseil régional afin de rendre compréhensible l'articulation des différents programmes et dispositifs, en particulier dans la partie consacrée au panorama des financements pour la Bretagne.

Dans cette année particulière de transition entre deux cycles de programmation et de combinaisons complexes avec de nouvelles mesures liées à la relance, il salue des efforts d'anticipation déployés par le Conseil régional afin de garantir la continuité des financements pour les bénéficiaires bretons.

Le CESER remarque cependant que les calendriers ont été revus depuis décembre 2020 et les échéances de validation définitive repoussées à l'été 2021, ce qui décalera le début effectif de la programmation 2021-2027 (FEDER-FSE+, FEAMPA) au dernier trimestre 2021.

2.1. Panorama actualisé des financements européens pour la Bretagne sur la période 2021-2027

Comme le confirme ce bordereau, le CESER rappelle sa satisfaction concernant la poursuite de l'éligibilité de la Bretagne aux 4 fonds structurels européens sur la période 2021-2027, avec des montants plus significatifs grâce au financement REACT-EU. Alors qu'en début de négociations, fin 2019, il s'inquiétait d'une baisse des montants de fonds européens pour la programmation à venir, c'est en réalité plus d'un milliard d'euros qui sera alloué à la Bretagne sur les 7 prochaines années.

Le CESER souligne une continuité quant à la répartition des rôles entre l'Etat et la Région qui assurera un démarrage de la gestion des fonds plus rapide.

Il apprécie les nouvelles précisions apportées sur les programmes de coopération territoriale européens 2021-2027. Malgré le Brexit, la Bretagne reste éligible à quatre de ces programmes, qui bénéficient à de nombreux acteurs bretons. Le CESER note toutefois qu'il sera nécessaire pour la Bretagne de s'approprier un nouveau programme « Mer du Nord », avec le besoin de créer de nouveaux partenariats et d'en explorer toutes les opportunités.

De plus, concernant la nouvelle « Réserve d'ajustement Brexit », qui doit compenser les conséquences directes du Brexit dans les secteurs et territoires de l'UE les plus concernés, il salue l'investissement significatif du Président du Conseil régional, en tant que rapporteur du Comité européen des Régions sur ce dossier. Les négociations sont en cours au niveau européen et national et le CESER s'inquiète des dispositions, pour le moment, défavorables pour la Bretagne : un montant insuffisant de l'enveloppe budgétaire, des secteurs peu ou mal couverts par la Réserve, une trop courte période d'éligibilité des dépenses, des autorités régionales et locales faiblement impliquées dans la gouvernance, etc.

Enfin, compte tenu des 7 sources de financements européens mobilisables à partir de 2021 et sur les prochaines années, il souligne la nécessité d'un suivi et une ingénierie renforcés dans un contexte déjà rendu complexe par la crise actuelle.

Comme observé par le CESER dans son avis de décembre 2020, la juxtaposition des 2 périodes de programmation (2014-2020 et 2021-2027) et les abondements prévus par REACT-EU et les plans de relance, demandent d'ores et déjà au Conseil régional de faire preuve d'une certaine stratégie pour flécher au mieux les moyens et optimiser l'intervention des différentes sources de financement.

Le Conseil régional rappelle sa volonté qu'un dialogue territorial et partenarial permette de finaliser les travaux en particulier dans un souci de simplification.

A ce titre, le CESER observe et se félicite que le présent bordereau intègre les dernières décisions des nombreuses réunions partenariales qui se sont succédées depuis le début de l'année 2021, dans lesquelles le CESER est d'ailleurs représenté (comités de suivi plurifonds, réunions de concertation sur PAC, CORSPA, CRML). Il apprécie les moyens déployés par le Conseil régional afin de solliciter régulièrement les partenaires et transmettre les dernières informations de programmation. Il souhaite que cette dynamique se poursuive dans les prochains mois.

Le CESER sera attentif à cette dimension partenariale ainsi qu'aux moyens d'information et de communication mis à disposition des bénéficiaires pour se saisir des nouvelles opportunités de financement en 2021. La complexité liée à la pluralité des outils de financement et la période actuelle peu propice aux échanges doivent en effet s'accompagner de dispositifs pédagogiques.

2.2. Focus sur les différents fonds européens

2.2.1 FEDER/FSE+ 2021-2027

Des ajustements de la maquette initiale ont été apportés suite aux négociations européennes. Des réintégrations d'investissements sont faites pour répondre aux obligations de concentration et de plafonnement. Un objectif supplémentaire a été créé identifiant spécifiquement le transport urbain durable.

Le CESER se félicite que l'enveloppe supplémentaire de 12 millions d'euros soit affectée à la rénovation énergétique dans le logement social sur un total de 17 millions d'euros qui pourra concerner le bâti public et privé.

Le CESER note également que des négociations sont toujours en cours concernant le futur Programme opérationnel national (PON) FSE+ et le volume des crédits régionalisés n'est pas connu à ce jour.

2.2.2 Soutien spécifique à la relance REACT-EU (Programme FEDER-FSE 2014-2020)

Le CESER souligne le choix du Conseil régional de préciser sur quels objectifs sera mobilisé REACT-EU à travers le FEDER (rénovation énergétique du bâti public notamment). Cet abondement est orienté vers des projets d'investissement conséquents. Le CESER approuve ce principe de flécher les crédits vers des projets à forts besoins financiers compte tenu des délais d'utilisation relativement courts de cette nouvelle enveloppe.

Le CESER sera attentif à la mobilisation de 5 millions d'euros de FEDER-REACT-EU sur le volet « services de santé », un champ d'intervention plutôt nouveau pour les fonds européens.

Enfin, il prend acte de la répartition indicative des financements entre les thématiques, seul le plan de financement de la maquette globale REACT-EU étant contractualisé avec la Commission européenne.

Par ailleurs, il souligne la confirmation apportée dans ce bordereau de financements complémentaires REACT-EU dans le cadre du PON FSE dont une partie des mesures liées à l'insertion pourrait bénéficier directement à des opérations locales en Bretagne

2.2.3 Deux années de transition FEADER en 2021 et 2022, avant l'engagement d'un nouveau programme à compter de 2023

Le CESER se réjouit que le FEADER puisse bénéficier d'une enveloppe budgétaire supplémentaire pour les années 2021 et 2022, dont le montant est confirmé depuis la session de décembre 2020. Ces deux années de transition permettent une continuité du programme voire une amplification de certains dispositifs. La maquette prévisionnelle pour la répartition de ces nouveaux crédits sur 2021 et 2022 est présentée plus en détail dans ce bordereau.

Cet abondement favorisera de nouveaux projets et le CESER note qu'un appui en ressources humaines complémentaires est envisagé. Cette disposition semble indispensable pour gérer au mieux les dossiers à venir.

Le CESER note la volonté de simplification des mesures en expérimentant, dès la période de transition, une MAEC forfaitaire non surfacique. Ces expérimentations pourraient être poursuivies pour la future PAC, sous réserve des négociations avec l'Etat.

Concernant les futures orientations de la PAC en région à compter de 2023, le CESER se félicite de l'ouverture d'une nouvelle mesure LEADER concernant les services en milieu rural, avec des appels à projets spécifiques. Cependant, il note une modification importante de l'approche LEADER, en rupture avec les choix préalables. L'ensemble du territoire breton ne sera pas nécessairement couvert par LEADER dès le début de la nouvelle programmation en 2023 mais des appels à manifestation d'intérêt détermineront les territoires qui s'inscriront dans ce dispositif. LE CESER suivra avec attention cette mise en œuvre.

Les travaux européens et nationaux étant toujours en cours, et les accords définitifs entre l'Etat et la Région n'étant pas encore signés, le CESER restera vigilant au cours de l'année 2021 à la poursuite de la concertation et de l'information aux acteurs concernant les précisions qui seront apportées sur les futurs dispositifs de la PAC.

2.2.4 Programme national FEAMPA 2021-2027

Le bordereau détaille le futur programme, suite au dialogue récent entre l'Etat et les Régions, qui a permis de définir les contours du programme et les financements dont pourraient bénéficier la Bretagne. Le Conseil régional détaille l'approche partenariale du nouveau programme et sa gouvernance, ainsi qu'une répartition prévisionnelle

de la maquette financière pour la Bretagne – bien que le détail des dispositifs régionalisés doit encore être finalisé avec le partenariat jusqu'à l'été 2021. Le CESER sera également attentif à l'issue de ces négociations pour la future dotation bretonne.

La notion de projets collectifs est introduite dans le programme 2021-2027 qui pourront être financés sur près de l'ensemble des orientations stratégiques du fonds.

De même, le CESER suivra l'avancée du travail concernant les DLAL, dont le champ d'intervention est élargi à l'économie bleue dans le cadre du futur FEMPA. En Bretagne, ils devront favoriser l'accent mis sur la transition maritime et la prise en compte de la Breizh COP dans les territoires.

Un nouveau dispositif concernant l'innovation sera porté par la Région Normandie pour le compte des Régions françaises avec le risque d'une grande complexité de gestion. Le CESER note que le Conseil régional reste vigilant sur la défense des intérêts bretons.

Le CESER approuve le choix du Conseil régional d'ouvrir dès à présent les enveloppes financières afin de ne pas retarder plus encore le calendrier.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période
2021-2027

Nombre de votants : 96

Ont voté pour l'avis du CESER : 91

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Laetitia BOUVIER (JA), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Laurent KERLIR Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des chambres d'agriculture de Bretagne.

S'agissant du FEADER, comme expliqué dans le bordereau de la Région, la mise en œuvre se fait de manière différenciée sur la période 2021-2022 (années de transition) puis sur la période 2023-2027.

La Région a officiellement présenté ses orientations aux parties prenantes le 9 février dernier.

Pour 2021-2022, grâce aux crédits « FEADER relance », issus du plan de relance européen, la Bretagne va bénéficier d'une enveloppe FEADER exceptionnelle à hauteur de 160 M€. C'est une bonne nouvelle. Nous partageons pour cette période la plupart des priorités retenues par la Région à savoir, priorité au renouvellement des générations, modernisation des exploitations agricoles et poursuite des MAEC système. Nous nous questionnons en revanche sur l'abondement de LEADER alors qu'à ce stade à peine 45 % des crédits 2014-2020 alloués à ce dispositif sont programmés. Dans le document qui nous est soumis il est également fait mention de la mesure « régénérative » : à notre connaissance il n'est pas prévu de financer cette mesure qui va être testée en 2021 par des crédits européens.

Pour la période 2023-2027, la gouvernance du FEADER va évoluer : la Région restera autorité de gestion pour les mesures non surfaciques, c'est-à-dire pour les mesures installation, soutien à l'investissement et LEADER essentiellement.

Pour cette période nous nous félicitons tout d'abord du maintien à périmètre constant des crédits FEADER pour la Bretagne. La Région propose de renforcer le soutien à l'agroécologie en mettant en place un contrat de transition pour les exploitations agricoles préalable à l'octroi des aides à la modernisation. Nous ne sommes pas favorables à la mise en place de ce type de dispositif, qui conditionne le versement des aides à la modernisation.

Avec le renouvellement des générations, la modernisation des exploitations agricoles doit rester une priorité de la future programmation du FEADER et concentrer une grande partie des crédits. Il s'agit d'un levier Indispensable au maintien voire au renforcement de la compétitivité des exploitations bretonnes et c'est un préalable à toute autre évolution, à tout autre engagement dans les transitions.

Et alors que les aides aux mesures agro-environnementales et à l'agriculture biologique seront sous l'autorité de gestion de l'Etat à partir de 2023, mais avec un copilotage Etat-Région pour la mise en œuvre, nous approuvons le souhait de la Région de maintenir son soutien à ce type de mesures qui concernent aujourd'hui près de 5500 exploitations bretonnes.

Pour terminer, comme dans notre intervention du mois de décembre sur le même sujet, nous réitérons notre demande auprès de la Région d'associer les représentants de la profession agricole de manière active à l'élaboration des dispositifs bretons qui seront financés par le FEADER sur la période 2023-2027.

Je vous remercie de votre attention.